



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 47795

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'importance de diffuser largement des indicateurs objectifs relatifs au coût et à la productivité du travail. En effet, alors que, selon une étude du département américain du travail, le coût moyen horaire de la main-d'oeuvre dans l'industrie manufacturière est en France inférieur à celui constaté en Allemagne, aux États-Unis, au Japon ou encore au Royaume-Uni, de nombreux acteurs économiques continuent d'affirmer que le coût du travail en France est supérieur aux autres pays. Dans le même temps, alors que les récentes études de l'INSEE montrent que la productivité horaire a nettement progressé en France et ce, notamment depuis la mise en place de la réduction du temps de travail, des idées reçues relatives aux effets négatifs des 35 heures en la matière sont souvent avancées. De telles informations demeurent trop souvent peu connues. En conséquence, elle souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre dans un but de juste et objective information des acteurs économiques et notamment des chefs d'entreprise, et s'il envisage de mettre à leur disposition de telles informations par la diffusion d'indicateurs de comparaison du coût et de la productivité du travail, actualisés et facilement accessibles. L'absence de toute décision gouvernementale en la matière serait à l'évidence le signe d'une volonté manifeste de désinformation des décideurs économiques et plus largement de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Dans le cadre du programme en faveur de l'attractivité, la création d'un tableau de bord de l'attractivité de la France, destiné à devenir un outil d'évaluation et de pilotage de cette politique, a été décidée par le Gouvernement en 2003. La première version du tableau de bord a été présentée à la presse le 26 mai 2004 par la présidente de l'agence française pour les investissements internationaux (AFII), Mme Gaymard, et le directeur du Trésor. Cette version se trouve désormais sur le site de l'AFII (http://www.afii.fr/france/newsroom/publications/publication_2004-05-27_fr.pdf). Le document vise à rendre objectif le débat public sur l'attractivité. Il répond aux préoccupations que l'honorable parlementaire exprime en présentant une comparaison de la productivité horaire et du coût horaire du travail. On y trouve en particulier les commentaires suivants : la qualification de la main-d'oeuvre et sa forte productivité sont le plus souvent reconnues dans les enquêtes auprès des investisseurs (comme un point fort de l'attractivité de la France). En effet, selon la Commission européenne, la productivité horaire du travail française est très nettement supérieure à la moyenne européenne et n'est devancée que par celle de la Belgique. La position relative de la France est à peine moins favorable en termes de productivité du travail par personne occupée, indicateur qui intègre le temps de travail : la France serait devancée de peu par les États-Unis et la Belgique. La France se situe dans la moyenne européenne en termes de coûts salariaux horaires et fait mieux que les États-Unis. La comparaison des coûts salariaux est cependant délicate car les productions sont réalisées parfois dans des monnaies différentes et toujours dans des systèmes de prix différents. Par ailleurs, ces coûts salariaux ne sont pas rapportés à la productivité du travail, ce qui limite la portée de la comparaison. C'est pourquoi on retient généralement des indicateurs d'évolution des coûts salariaux unitaires, qui correspondent au ratio de la masse

salariale sur la valeur ajoutée en volume, pour réaliser des comparaisons internationales en matière de compétitivité coûts. Avec la modération des salaires, il apparaît que la France a bénéficié sur les vingt dernières années d'une bonne tenue de ses coûts salariaux unitaires dans les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale, à savoir le secteur manufacturier. L'évolution des coûts salariaux unitaires a cependant été plus rapide que dans certains autres pays de la zone euro, dont l'Allemagne, ces dernières années et l'appréciation de l'euro a conduit à une dégradation de la compétitivité de nos exportations. S'agissant de la réduction du temps de travail que l'honorable parlementaire évoque le Gouvernement néanmoins tient à rappeler qu'elle pèse lourdement sur notre potentiel de croissance, en accroissant notre « déficit » d'heures travaillées comme le montrent les travaux des organisations internationales et le rapport récent du groupe de travail présidé par M. Camdessus. L'augmentation des baisses des charges sociales pour atténuer l'effet défavorable de la réduction du temps de travail sur le coût du travail pèse aussi lourdement sur nos finances publiques, réduisant ainsi nos marges de manoeuvre pour préparer l'avenir et faire baisser durablement le chômage.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47795

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7685

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10004